LA DÉCISION D'ADOLF HITLER

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

la résurrection de mon peuple. Simple soldat allemand, j'ai réussi, grâce à ma volonté fanatique, et après une lutte de plus de 15 ans, à réaliser l'union de toute la nation allemande et à la sauver de la sentence de mort de Versailles.

» Mes soldats, vous comprenez donc que toute mon affection est pour vous, que ma volonté et mon travail servent sans défaillance la grandeur de mon peuple, de votre peuple, que mon intelligence et ma décision ne connaissent qu'un but : la destruction de l'adversaire, c'est-à-dire la conclusion victorieuse de cette guerre. Tout ce que je puis faire pour vous, mes soldats de l'armée et des Waffen S.S., en ce qui concerne les soins aussi bien que le commandement, sera fait. Ce que vous pouvez faire et ferez pour moi, je le sais : vous suivrez dans la fidélité et l'obéissance jusqu'à ce que soit définitivement assuré le salut du Reich et par conséquent de notre peuple allemand. Le Seigneur ne refusera pas la victoire aux plus valeureux de ses soldats.

» Quartier Général du Fuehrer, le 19 décembre 1941 ».

La concentration de toutes les forces en une seule main exigeait cette décision

Berlin, 21. — La nouvelle que le Fuehrer assume désormais lui-même le haut commandement de l'armée est commentée dans la note ci-dessous qui vient d'être publiée :

Quand le Fuehrer, à la date du 4 février 1938, prit en mains personnellement le commandement suprême de toutes les forces armées allemandes, il se laissa inspirer par les préoccupations qu'amenait la menace déjà précaire d'un conflit militaire dans lequel le peuple allemand aurait à se battre pour sa liberté. La raison d'Etat exigeait impérieusement la concentration de toutes les forces en une seule main. C'était à cette condition seulement qu'on pouvait s'attendre au succès de la préparation à une résistance victorieuse dont on savait qu'elle conduirait à une « guerre totale » bien plus encore que la guerre mondiale de 1914-1918 imposée au peuple allemand par le même adversaire. Mais la conscience de la vocation intérieure et cette volonté d'assumer les responsabilités suprêmes, qui caracterise le Fuehrer, se firent également valoir lorsque l'homme d'Etat, Adolf Hitler, décida d'être son propre commandant en chef. L'évolution de la guerre a confirmé de plus en plus la vérité de cette conception. Celle-ci toutefois ne se réalisa dans toute son ampleur que lorsque la campagne de l'Est donna à la guerre des proportions dépassant tout ce qu'on avait connu jusque-là.

L'étendue des théâtres d'opérations, l'interpénétration intime de la conduite de la guerre de mouvement et des objectifs politique et d'économie de guerre, ainsi que l'importance numérique des forces de l'armée comparées à celles des autres armes, contraignirent le Fuehrer à faire valoir une influence très considérable sur les opérations et sur l'armement de l'armée, écoutant en cela son intuition et se réservant personnellement dans ce domaine toutes les décisions essentielles.

C'est donc en poursuivant logiquement l'application de sa décision du 4 février 1938 que le Fuehrer a résolu le 19 décembre 1941, et tout en reconnaissant pleinement les mérites du général-feld-maréchal von Brauchitsch, l'actuel commandant en chef de l'armée, de réunir dans sa main la conduite de toutes les forces armées et le haut-commandement de l'armée.

Un train a déraillé à Naples

25 tués et 50 blessés

Naples, 25. — Un train de la ligne du Vésuve a déraillé près de la gare de Cherkola. On compte 25 tués et une cinquantaine de blessés.

LA GUERRE DU PACIFIQUE

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Les succès de la flotte nippone

Tokio, 21. — Le quartier général impérial a annoncé dimanche après-midi, que la marine nippone avait coulé, depuis le début des hospilités, 9 sous-marins ennemis. En outre, de nombreux autres submersibles ont été attaqués mais on ne possède aucune information précise sur leur sort.

On ajoute qu'un destroyer nippon a fait prisonniers 32 membres d'équipage d'un sous-marin coulé, dont 5 officiers.

Le communiqué ne précise toutefois pas s'il sagit de navires battant pavillon américain ou anglais.

Un bateau-citerne américain de 6.900 tonnes coulé par un sous-marin

Amsterdam, 21. — Le service d'informations anglais apprend de Seattle (Etat de Washington), qu'au large de la côte septentrionale de la Californie, un grand sous-marin a attaqué à coups de bombes et de torpilles, le bateau-citerne « Emidio » et l'a coulé. Cinq membres de l'équipage sont manquants. « L'Emidio » était un navire de 6.900 tonnes et appartenait à un armateur nord-américain. La nouvelle de cette attaque a été publiée par le 13e district de la Marine. L'information ajoute que le sous-marin avait été signalé samedi à environ 20 milles à l'ouest de Blunts Reef, à 199 milles au Nord de San Francisco, et qu'il avait ouvert le feu. Le bateau-phare de Blunts Reef a sauvé 30 hommes.

« La situation en Malaisie est grave », déclarent les Anglais

Amsterdam, 21. — Le Service d'informations britannique annonce que la « situation en Malaisie est toujours grave ». Une période de calme a succédé aux récents combats. Sur le front de Perak, on procède au regroupement des forces armées britanniques qui occupent maintenant des positions à 500 km. au nord de Singapour.

Le récit de la destruction du « Repulse » et du « Prince of Wales »

Tokio, 22. — Le premier récit japonais de la bataille navale de la Malaisie est celui que viennent de faire les « aigles sauvages » (nom que donne le peuple aux aviateurs de la marine japonaise et que reproduit le « Tokyo Asahi Shimbun » :

« Une grande tension régnait à bord des avions japonais. Chaque membre des équipages était prêt à sacrifier sa vie. L'appareil qui conduisait l'escadrille piqua le premier sur le « Prince of Wales » suivi par la chaine des avions torpilleurs. Soudain le navire ouvrit un violent feu de D.C.A. qui l'enveloppa d'un nuage impénétrable de fumée. Mais deux minutes plus tard, le premier appareil japonais atteignit le but. Le « Prince of Wales » changea de direction en faisant feu de toutes ses pièces, sans pouvoir empêcher que les avions torpilleurs plongeassent sur lui. Les contours du navire devenaient à chaque seconde plus nets et les schrapnells éclataient bien au-dessus des avions assaillants. Au moment où le premier avion lança sa torpille, le navire était secoué déjà par les bordées de sa propre artillerie. Pendant une fraction de seconde, une gigantesque fontaine d'eau s'éleva, après quoi le « Prince of Walles » donna de la bande à babord ; sa vitesse tomba tout à coup à 6 nœuds. Alors les avions attaquèrent de toutes les directions. Le sort du « Prince of Wales » était réglé. Ses grosses pièces tiraient encore pendant qu'il sombrait.

Les avions assaillants plongeaient si bas qu'ils pouvaient distinguer les visages des matelots anglais.

Pendant qu'un destroyer britannique arrivait en toute hâte pour sauver les survivants du « Prince of Wales », le même sort s'abattit inexorablement sur le « Repulse ». Dès que la première torpille eut été lancée, le feu se déclara à son bord. Ceci n'empêcha toutefois pas le cuirassé de continuer à tirer avec la presque totalité de son artillerie. Une seconde torpille fit alors explosion près du bordage. Le « Repulse » chavira lentement, entraînant son équipage dans les flots. Il est probable que la plus grande partie de l'équipage du « Prince of Wales » a également trouvé la mort.

Des sous-marins nippons au large de la Californie

San Francisco, 21. — Selon l'amiral Greenslade qui commande le douzième district de San-Francisco, des sous-marins japonais opèrent actuellement au large des côtes de Californie.

L'Amiral E.-J. KING, responsable de toute la flotte américaine

Washington, 21. — L'amiral J. King, qui vient de recevoir le commandement des forces navales américaines, commendait jusqu'ici la flotte de l'Atlantique. Désormais, il assurera la direction suprême des forces navales de l'Atlantique, du Pacifique et d'Extrême-Orient ; il sera uniquement responsable devant le secrétaire d'Etat à la Marine et le président Roosevelt. Sa nomination a été annoncée aujourd'hui par le colonel Knox.

LE PACTE D'ASSISTANCE NIPPO-SIAMOIS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

de l'alliance conclue entre le Japon et le Siam.

Il a rappelé les liens d'amitié qui unissent depuis longtemps les deux nations. Un pacte avait été conclu en juin de l'année dernière pour resserrer cette amitié. Au début de cette année, un conflit de frontière entre le Siam et l'Indochine Française fut pacifiquement aplani grâce à l'entremise du Japon et le Siam put ainsi rentrer en possession des territoires perdus. Simultanément, un protocole nippo-siamois était signé, prévoyant une entente réciproque pour toutes les questions politiques et contribuant au resserrement des relations entre les deux pays. Depuis de nombreuses années, le Siam a été en proie aux intrigues d'exploitations politiques et économiques de l'Angleterre. Il y a longtemps déjà le premier ministre siamois avait réclamé l'autonomie du Siam pour ses affaires intérieures et il avait essayé dans ce but de renforcer les relations amicales entre le Japon et le Siam. Dès le début de la guerre japonaise contre les Etats-Unis et l'empire britannique, M. Tsubokami, ambassadeur du Japon au Siam, avait été chargé, en vue d'empêcher une invasion britannique, d'obtenir en négociant avec le premier ministre Songgram, l'acquiescement du Siam à un transit des forces japonaises.

Se rendant compte du développement général de la situation, M. Songgram avait approuvé cette mesure et le même jour y avait donné son consentement. Depuis lors, les négociations avaient été accélérées. Le 11 décembre, l'unanimité des points de vue relatifs à une alliance défensive et offensive, était obtenue et le projet de traité, immédiatement mis au point, était signé aujourd'hui à Bangkok. L'amiral Togo a finalement déclaré que le pacte était un événement faisant époque dans l'histoire de la Grande-Asie, car le Siam avait clairement et concrètement signifié sa décision de poursuivre la guerre contre les Etats-Unis et l'empire britannique en collaborant avec le Japon jusqu'à la victoire finale.

LE RÈGLEMENT DE L'INDEMNITÉ DE COMBAT

Un décret paru au **Journal officiel** du 8 septembre 1941 a prévu le règlement de la question de l'indemnité de combat sous la forme du paiement d'une somme forfaitaire qui serait versée aux intéressés après examen d'une demande établie par leurs soins et rédigée sur une formule spéciale. Il spécifiait que les demandes d'attribution devaient être adressées aux fonctionnaires de l'Intendance avant l'expiration d'un délai de six mois, sous peine de forclusion.

Or, d'une part, les formules nécessaires ne soont pas encore à la disposition des intéressés dans les mairies ; d'autre part, l'établissement des listes de toutes les formations ayant droit aux diverses fractions de l'indemnité forfaitaaire n'est pas terminée.

En conséquence, un communiqué officiel ultérieur fixera la date à partir de laquelle les ayants droit pourront se procurer les formules prévues, en même temps qu'il repoussera la date du délai de forclusion afin de sauvegarder les droits des intéressés.

Le communiqué italien

Rome, 21. — *Le Quartier Général des forces armées communique :*

A l'Ouest de Derna, qui a été occupée par des forces armées ennemies, la pression continue contre nos divisions. Dans les secteurs de Solloum et de Bardia, combats locaux. Dans la nuit du 19 au 20 décembre, des formations de l'aviation allemande ont exécuté avec un succès visible, de violentes attaques contre des objectifs militaires à Tobrouk. Une batterie de D. C. A. a été anéantie. Dans la matinée du 20 décembre, d'autres formations aériennes allemandes ont bombardé efficacement le port de La Valette (ile de Malte). Un de nos avions de reconnaissance de la marine, qui avait été attaqué par trois appareils Spitfire, a descendu un des assaillants, a atteint un deuxième et est rentré indemne à sa base. Deux avions qui avaient été portés manquants par le communiqué militaire de vendredi dernier, ont rallié entre temps leur base et ont annoncé avoir descendu deux chasseurs ennemis.

Les nouvelles parvenues après coup confirment le coulage du croiseur ennemi qui, ainsi que l'annonçait le communiqué de lundi dernier, avait été torpillé en Méditerranée orientale par un de nos sous-marins.

Informations Régionales

Le commerce noir

Le président d'un « silo » coopératif sévèrement condamné

Valenciennes. — Le président d'un « silo » coopératif du Nord a été condamné à 300.000 frs d'amende pour avoir vendu clandestinement 25.000 kilogs de blé.

Le Maire de Sebourg est suspendu de ses fonctions pour avoir trafiqué

Au début du mois, les douaniers de **Valenciennes** saisissaient un camion qui s'apprêtait à franchir la frontière avec 2.600 litres d'alcool valant 300.000 francs.

Le vendeur du précieux liquide n'était autre que le maire de la commune frontière de **Sebourg** (Nord). Ce dernier a transigé pour la somme de 1.100.000 francs avec l'Administration des Douanes, mais il vient quand même d'être suspendu de ses fonctions par le Préfet du Nord en attendant qu'il soit définitivement révoqué.

DEUX JOURS DE VENTE LIBRE DANS LA PATISSERIE

Par circulaire télégraphique du 20 décembre 1941, M. le secrétaire d'Etat au ravitaillement vient de faire connaître qu'en raison des fêtes de fin d'année, la vente et la consommation de pâtisserie, confiserie, biscuiterie et chocolaterie pourront être autorisées les mercredis 24 et 31 décembre 1941.

En conséquence, MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont décidé d'autoriser la vente et la consommation des produits ci-dessus énumérés aux jours sus-indiqués dans toute l'étendue des deux départements.

ATTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE DE SULFATE DE CUIVRE

L'attention des Agriculteurs et des Organisations agricoles a été appelée sur les avantages qui leur sont réservés par suite de leur participation à la collecte des métaux non ferreux.

Ces derniers bénéficieront d'une attribution supplémentaire de 1 kg de sulfate de cuivre par kilog de cuivre, bronze, laiton ou maillechort déposé.

Il est rappelé, à cet effet, aux Agriculteurs pouvant prétendre à la distribution supplémentaire de sulfate de cuivre, qu'ils auront à se faire connaître aux groupements interprofessionnels de répartition des produits indispensables à l'Agriculture (G.I.R.P.I.A.) par l'intermédiaire des Maires, avant le 31 Décembre prochain. Ils devront indiquer : leur nom et adresse, la quantité de métal déposée.

Ils auront soin de conserver par devers eux le titre constatant la remise de métal qu'ils ont faite.

L'hommage solennel à Sully

M. CAZIOT, Ministre de l'Agriculture, prononce un discours ce lundi, à la Radio

Le gouvernement du Maréchal a décidé de rendre un hommage solennel à Sully, grand serviteur de la France, mort il y a trois cents ans. M. Caziot, ministre de l'Agriculture, a exposé, dimanche, à la presse, les grandes lignes des manifestations qui se dérouleront jusqu'au mois de juillet prochain.

Lundi, les maîtres des classes ont fait à leurs élèves une conférence sur l'œuvre de restauration du ministre d'Henri IV. M. Caziot lui-même, parle lundi, à 19 h. 30, à la radio ; il montre comment l'action de Sully se développa sur le plan financier et sur le plan agricole.

M. Caziot a également annoncé le projet d'achat par l'Etat du château où vécut, à Sully-sur-Loire, le grand ministre dont on célèbre le tricentenaire. Un musée de la paysannerie française y sera installé.

18 CIRCONSCRIPTIONS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Vichy, 21. — Les circonscriptions de l'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre sont fixées définitivement. Elles sont 18.

Six nouvelles circonscriptions sont créées avec siège à Orléans, Châlons-sur-Marne, Laon, Rennes, Angers et Poitiers. Celles de Tours et de Nantes sont supprimées.

Dans la nouvelle répartition, **Lille** figure comme 7e circonscription.

Objets perdus et trouvés

SAVEZ-VOUS CE QUE L'ON PEUT OUBLIER OU PERDRE...

...DANS LES TRAMWAYS ET VOITURES DE CHEMIN DE FER ?

Voici une statistique éloquente et amusante qui témoigne de la grande distraction des uns et des autres :

Nous nous souvenons d'une comédie fort amusante, « Le Distrait », dans laquelle un certain Léandre allait jusqu'à oublier le jour de ses noces qu'il était marié.

Nos lecteurs doivent se rappeler aussi une histoire que nous avons évoquée en son temps, dans laquelle un brave homme prénommé Anatole, de 40 ans d'âge, épousait une jeune fille de 17 ans et était tellement heureux qu'il arrosait copieusement l'événement et négligeait le soir de rejoindre la couche nuptiale.

Ce qu'il survint, on le devine.

Le lendemain, la jeune épouse était envolée et vingt-deux ans après Anatole, qui n'avait jamais retrouvé sa femme, apprenait qu'il se trouvait père responsable de quatre enfants ! C'est alors qu'il demanda le divorce.

Voulez-vous une autre histoire aussi authentique que celle que nous venons de relater ?

Le 4 janvier 1935 un habitant de Gien, M. Emile Agogué, reconnaissait à la Mairie de cette ville son fils Marius, âgé de 20 ans. En juillet dernier, ce fils, voulant se marier, demandait une expédition de son acte de naissance à la Mairie du ...e arrondissement, à Paris. Lorsqu'il reçut cette pièce, il eut la stupéfaction de lire en marge la mention suivante : « Marié à Gien le 4 janvier 1935 avec M. Emile Agogué ».

Simple erreur due à la distraction d'un fonctionnaire municipal.

Dans les tramways de Lille

C'est entendu, nous sommes tous plus ou moins distraits, mais il faut constater que certains le sont plus que moins. La lecture de la liste qui vient de nous être communiquée par la Compagnie des Tramways électriques de Lille le prouve.

Nous y lisons, en effet, que du 1er janvier au 30 novembre de cette année, il a été perdu et trouvé dans les voitures — entre beaucoup d'autres choses que nous ne pouvons publier car la liste serait trop imposante — des appareils photographiques, 37 bérets, 1 bottine, 14 blagues à tabac, 12 casquettes, 3 cartons à dessin, 19 chapelets, 12 chapeaux d'homme ou dame, 1 *collier de cheval*, 47 écharpes, 14 ceintures, *176 fourre-tout* contenant des objets divers, 13 fourrures ; 2 k. de boules de gomme, 1 harmonica, 30 imperméables, 1 chemise, 2 jaquettes de laine, 1 lino devant de foyer, 9 livres d'écolier, 9 montres-bracelets, 21 musettes, 2 « Missels », 5 manteaux de femme et enfant, 258 paires de gants de femme, 22 paires de gants d'homme, 162 gants dépareillés, 3 paires de bas, 13 paires de lunettes, 1 paire de jumelles, *688 parapluies de femmes* (soit à la cadence de 62 par mois 2 par jour !) 39 — seulement — parapluies d'hommes (concluez, Mesdames !), 128 porte-monnaie contenant des sommes diverses allant de 585 fr. à 121 fr., 32 portefeuilles... garnis, contenant des sommes allant de 180 fr. à 2.495 fr.), des sacs, jupes, pantouffles, passe-montagne, poudriers, souliers et porte-mines, *des paniers dont un d'artichauts*, etc... — tenez-vous bien — *un autre renfermant 150 œufs !* Si c'est possible ! Oublier des artichauts et 150 œufs dans un tramway, à l'époque où nous vivons et au prix que cela coûte !

Mais, revenons à notre liste.

Dans les tramways de Lille, au cours de ces onze mois écoulés, il a encore été perdu et... trouvé par les employés de la Compagnie :

Deux pantalons, 2 paires de souliers, 2 pardessus d'enfants, *3 paquets de pétards...* pour enfant ou pour noce, évidemment, 2 raquettes de tennis, 2 robes, 76 sacs à mains contenant des objets, des feuilles de ravitaillement, des sommes allant de 286 fr. à 3.347 fr., 94 serviettes d'écoliers, 21 stylos, 1 serviette renfermant 23.701 fr., 9 souliers dépareillés, 1 trépied en bois, 47 valises, 3 vestes et... *un vase de nuit !*

Liste éloquente autant qu'amusante on en conviendra.

Evidemment, tout ce qu'on oublie dans les tramways n'est pas toujours perdu pour tout le monde. Mais il faut rendre hommage aux qualités de probité du personnel de la Compagnie, de ces modestes agents qui, inlassablement, remettent au dépôt de la rue Auber tout ce qu'ils trouvent dans leurs voitures.

Dans les trains

Dans les chemins de fer, il semble apparaître à la lecture des listes d'objets « oubliés » par les voyageurs et « retrouvés » par les visiteurs cheminots, qu'ils sont beaucoup moindres.

On compte, en moyenne, un objet oublié par jour !

En novembre dernier, il a été déposé au bureau spécial de la gare de Lille : 4 imperméables, 3 musettes une trousse de toilette, 1 sac à main, 1 manchon, 2 sacs à linge, 1 porte-monnaie, 2 paires de gants, 1 chapeau, 1 lampe électrique, 1 paire de chassures, 2 parapluies, 2 trousseaux de clés, 1 bicyclette, 1 manteau, 1 carte d'identité, 1 colis de doublure, 1 écharpe, 1 casquette et 1 porte abat-jour !

Nous ne citons pas bien entendu, des quantités de colis de marchandises de toutes sortes abandonnées volontairement par les mercantis et professionnels du marché noir, car ce qui est « abandonné » n'est pas « oublié ».

Conclusion à tirer

En conséquence, dans les chemins de fer, le voyageur semble donc moins distrait que lorsqu'il circule en tramway.

A quoi attribuer cette distraction plus ou moins accentuée suivant le mode de locomotion ?...

Mystère !... ou jeu d'esprit que nous livrons à la sagacité de nos lecteurs s'ils désirent le résoudre.

En tout cas, pour notre part, nous y renonçons....

Réglementation de la vente du lait

L'arrêté suivant vient d'être pris par M. Carles, Préfet régional :

Article 1er. — Les Maires des Communes sont tenus d'affacter eux-mêmes les cartes de lait de leurs ayants droit aux producteurs crémiers ou détaillants habilités à cet effet, et titulaires des cartes professionnelles de catégories A et F délivrées par le Comité de Gestion Laitier, au prorata du disponible en lait de ces divers fournisseurs. Ceux-ci sont tenus d'indiquer aux Mairies les quantités de lait dont ils disposent.

Article 2. — Dans tous les cas, les cartes de lait devront être en la possession des producteurs ou détaillants habilités qui devront en tenir registre à la disposition de tous agents de contrôle. Seul, le talon No 1 de la carte de lait restera en possession de l'ayant droit.

Article 3. — Les producteurs et détaillants en lait, habilités devront posséder un registre où seront portés, par catégorie de cartes, les nom, adresse, numéro d'ordre et numéro de la carte d'alimentation des bénéficiaires de cartes de lait inscrits chez eux. Ce registre devra être tenu à jour et correspondre exactement à la carte-chèque.

Article 4. — Tous les crémiers et détaillants en lait qui ne pourront justifier d'une quantité de lait vendue à la carte au moins égale à 80 % de la quantité de lait totale dont ils disposent, seront considérés comme en infraction aux lois et réglements relatifs au ravitaillement, et à la Loi du 21 Novembre 1940, fixant les sanctions applicables en matière de législation laitière.

Article 5. — Le talon No 2 de la carte de lait entier destinée au fournisseur de lait, devra être détaché par le détaillant et remis par lui à son fournisseur. Celui-ci n'est en droit de remettre à un détaillant une quantité quelconque de lait que moyennant remise d'une contre-partie de talons No 2 équivalente en quantité. Toutefois, pour couvrir les freintes à l adistribution et les aléas, la fourniture de lait entier aux détaillants devra être supérieure en quantité, de 10 % au minimum et 20 % au maximum, à la quantité de lait exprimée par les cartes.

Si le détaillant est en même temps producteur, il devra conserver par devers lui la carte de lait et le talon No 2 de l acarte, non détaché de celle-ci.

Article 6. — Le transfert des cartes de lait d'un fournisseur à un autre, n'est autorisé qu'en cas de changement de domicile de l'ayant-droit. Le fournisseur, avant de remettre sa carte à l'ayant-droit, indique alors au verso le motif de cette remise, et le Maire indique au bénéficiaire de la carte le nouveau fournisseur désigné dans les conditions précisées à l'article 1er.

Article 7. — Les agents de contrôle du Service du Ravitaillement Général et du Comité de Gestion Laitier, habilités à vérifier la concordance des quantités de lait mises à la disposition des détaillants, avec le nombre d'inscriptions en lait dont ils disposent.

Article 8. — Les cartes de lait devront être rassemblées par les Mairies à la fin de leur période de validité et envoyées par elles sous bordereau au Comité de Gestion Laitier, pour annulation et contrôle. Les talons No 2 de ces cartes seront renvoyés directement par les fournisseurs de lait sous bordereau au Comité Laitier, à la fin de leur période de validité.

Union mutuelle des Blessés de la Tête de la Région du Nord de la France

Le Conseil d'Administration de cette importante Société de secours mutuels, de défense et d'entr'aide invite les membres actifs à payer dès maintenant leur cotisation 1942, soit en adressant un mandat-poste ou carte à M. Georges Ghys, Président-fondateur, 31, rue des Tanneurs à Lille, où se tient la permanence les jours ouvrables de 9 h. à 12 h. ou en la payant directement à cette même adresse.

Il rappelle dans l'intérêt des sociétaires qu'il est nécessaire d'acquitter régulièrement cette catisation annuelle pour continuer à bénéficier de tous les avantage qsue leur procure ce beau groupement de mutilés de guerre, qui a toujours fonctionné normalement.

Les adhésions à l'Union Mutuelle des Blessés de la Tête sont reçues à la permanence.

Pour tous renseignements par correspondance, prière de joindre un timbre de 1 fr. pour la réponse.

L'ACTIVITÉ DE LA DOUANE DANS LE NORD

810.000 kilos de marchandises, 15 millions de transactions, 7 millions d'amendes, 31 agents blessés, etc...

A maintes reprises, nous avons eu l'occasion de parler de l'activité déployée par les services de douanes. Chaque jour est fertile en saisies effectuées par nos soldats de l'impôt. Les chiffres cités ci-après pour la période allant du 1er Mai au 31 octobre 1941 et rien que pour le département du Nord exprimeront mieux que des discours l'importance des prises effectuées et du labeur acharné de gabelous dans une lutte contre les fraudeurs et trafiquants du marché noir.

Pour la période sus-indiquée 11.165 affaires ont été traitées par les services ; 102.809 kgs de marchandises ont été saisies à l'importation. Quant aux marchandises saisies à l'exportation le chiffre éloquent de 708.192 kgs précise l'importance prise par les exportations frauleuses et l'arrêt de l'hémorragie que si un garrot solide n'avait été mis nous conduisait à la famine.

Nature des principales marchandises saisies : Chevaux, bestiaux (nombre) 444 ; Viandes fraiches, congelées, préparées, volailles (poids), 13.596 kgs ; Fromages et beurre 15.647 kgs ; Farineux alimentaires, grains, farines, légumes secs, pommes de terre 479.003 kgs ; Fruits 745 kgs ; Denrées coloniales (sucres, café, épices et autres), 5.003 kgs ; Huiles 223 kgs ; Légumes frais ou en conserves 45.075 kgs ; Vins, boissons distillées, alcools (volumes : litres), 22.437 l. ; Combustibles minéraux 2.468 kgs ; Produits chimiques et pharmaceutiques (valeur) 266.740 fr. ; Parfumeries (poids) 616 kgs ; Fils 19.811 kgs ; Tissus 2.071 kgs ; Vêtements confectionnés 611 kgs ; Bijoux (valeurs), 268.740 fr. ; Capitaux (valeurs), 4.987.560 fr. ; Marchandises diverses (poids), 208.984 kgs.

Nombre d'affaires portées devant les tribunaux, 704.

Condamnations prononcées : jours d'emprisonnement 19.436 ; amendes, décimes et astreintes 6.808.878.

Nombre d'individus effectivement incarcérés 254.

Nombre d'affaires réglées par transaction : avant jugement 4.690 ; après jugement 31.

Sommes réalisées par voie de transaction 15.198.090 fr.

Nombre d'agents des brigades blessés au cours de cette période dans leur lutte contre les fraudeurs : 31.

Validité des autorisations d'achat de pneus et chambres à air

Le public est informé que les bons d'achat de pneus et chambres à air « vélo » et « vélomoteur » ne sont valables que pendant un trimestre, y compris le mois d'émission.

Ainsi les bons d'achat délivrés en octobre dernier expireront le 31 décembre courant ; ceux établis en novembre ne pourront plus être honorés après le 31 janvier, etc...

A titre exceptionnel, les autorisations d'achat de septembre seront valables jusqu'à fin décembre.

Les bénéficiaires de bons d'achat sont donc instamment priés de les remettre à leur fournisseur habituel avant l'expiration du délai de validité ; en effet, les bons périmés ne pourront pas être remplacés.

Il est bien entendu que les marchands de cycles n'ont pas à refuser les bons avant la fin de la période de validité, puisqu'ils ont la faculté de les adresser aux fabricants de pneumatiques à une date ultérieure.

Chez les Pharmaciens du Nord

INSTALLATION DU CONSEIL RÉGIONAL ET DE LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE

Vendredi, à 15 heures, eurent lieu dans la salle de la Société Industrielle, à Lille, les installations du Conseil régional des pharmaciens de la 3e région sanitaire et de la Chambre départementale des pharmaciens du Nord.

Ces instalations furent présidées par le docteur Vieilledent, directeur régional de la Santé et de l'Assistance; M. P. Pinte, président du Conseil régional, présenta les chambres corporatives et se fit l'interprète de ses confrères pour assurer le directeur régional de la Santé de leur dévouement à la profession. Le président commenta ensuite les premières décisions du Conseil supérieur de la pharmacie.

A 16 heures, à l'issue de cette première réunion, le docteur Vieilledent présenta à M. le Préfet régional Carles, les présidents et les membres des nouvelles chambres corporatives.

Le pont de Creil a été reconstruit

Senlis, 21. — M. Paul Vaquier, préfet de l'Oise, vient d'inaugurer le nouveau pont de Creil. Cet ouvrage, à peu près identique au précédent, est le premier pont reconstruit sur l'Oise depuis l'armistice. Il offre à la circulation une chaussée de 7 mètres de large qui permet le passage de deux files de camions de 25 tonnes.

LA VIE SPORTIVE

BOXE

AU B.C. LILLOIS

La rentrée de DESCAMPS fut une victoire facile sur le Nœuxois ALEX

La Salle de l'Orphéon connait la faveur du public car dimanche encore les sportifs étaient nombreux pour assister au 12e gala organisé par le B.C. Lillois.

Il nous faut constater que cette réunion n'eut pas la valeur des précédentes, les combats professionnels mettant en relief la trop grande valeur de l'un des deux adversaires car Singier et Descamps dominèrent de loin les homems qui leur furent opposés.

Le B.C. Lillois possède maintenant des hommes de valeur pour qui les adversaires deviennent rares et très coûteux Il serait peut-être de plus bonne politique pour les organisateurs de ne mettre au programme que deux 10 de 3 en y invitant de boxeurs de grande valeur. Il est vrai que les bourses deviennent si élevées avec la concurrence des salles parisiennes (3.000 à 6.000 plus frais pour deux départs Paris), mais c'est là une suggestion que nous nous permettons de faire à M. Delmotte et ses amis.

Chez les professionnels, Singier, dans une forme superbe, ne fit qu'une bouchée d'un Mariano qui ne semblait guère à son aise. De son côté, Descamps, dont c'était la rentrée se montra sous un jour bien meilleur que dans la période d'avant-guerre. Calme et discipliné, l'élève de Deconninck ne mit pas longtemps à se débarasser de Gabriel Alex. Le « démolisseur » n'a pas perdu son temps en captivité !

Quant à la décision de « non contest » qui fut rendue pour le match Kid Clauss-Camus, elle nous a paru bien trop sévère, car après deux rounds quelconques, les deux hommes se sont livrés une sévère explication. MM. les Officiels, en agissant ainsi, ont sans doute oublié l'âge de Kid Clauss et le récent retour de Camus ?

Les combats entre « pross »

Singier (Marquette), 65 kg. bat Mariano (Nœux) par jet de l'éponge à la 3e reprise. — Dès le premier round, Singier en belle forme, touche Mariano sous tous les angles. Grâce à son courage, le Nœuxois échappe au châtiment. La seconde reprise se déroule sur le même rythme. Mariano ébranlé fortement, n'en continue pas moins la lutte et Singier joue avec son adversaire, le martelant sans cesse, si bien que son soigneur jette l'éponge.

Kid Clauss (Nœux-les-Mines), 62 k. et Camus (Bully), 62 kg., « non contest ». — Après un round très quelconque, les deux hommes se mettent en train et Kid Clauss, par de jolies séries, marque de nombreux points tandis que Camus se fait remarquer par sa vitalité, mais il est malmené par Kid Clauss qui réussit de beaux uppercuts à l'estomac. Sur un crochet du gauche, Camus va au tapis à la 5e reprise. Kid Clauss fait merveille et Camus doit faire preuve d'un grand courage pour résister à l'avalanche de coups que lui octroye son adversaire. Camus se reprend ensuite et impose un train sévère, mais Kid Clauss ne se laisse pas déborder. Un joli dernier round de Camus et les juges déclarent « non contest ».

Descamps (B.C. Lillois), 72 kg. bat Gabriel Alex (Nœux-les-Mines), 72 k. par arrêt de l'arbitre au second round. — Dès le premier round, les deux hommes se livrent et les contres sont sévères. Sur une belle droite, Alex va à terre et le gong sonne. Il y retourne à plusieurs reprises au 2e round et l'arbitre arrête le combat devant la trop grande supériorité de Descamps.

Chez les amateurs

En 3x3' : Briset (Fourmies), 53 kg. bat **Gottrand** (Houplines), 53 kg. par arrêt de l'arbitre au 3e round. — **Yanek Walzak** (Nœux), 60 kg. bat **Debreuck** Jean (Houplines), 62 kg. aux points. — **Lecomte** (Nœux), 63 kg. bat **Debreuck** André (Houplines), par arrêt de l'arbitre au 2e r. — **Inès** (Hersin-Coupigny), 52 kg. bat **Lhermitte** (Bully), 52 kg. aux points. — **Milville** (Bully), 58 kg. bat **Pollart** (Nœux), 62 kg., par arrêt de l'arbitre à la 2e reprise.

Le gala du B.C. Nordiste

La réunion du B.C.N. a connu une excellent succès. Les boxeurs portés au programme ont donné satisfaction et au cours de cette matinée sportive on put applaudir à de beaux efforts athlétiques.

Chez les professionnels, Descamps, 61 k., du B.C.N. réussit à prendre le meilleur sur le coriace Antony Leclercq, 60 k. de Liévin. Au départ, Descamps prit le meilleur et s'assura un avantage assez net. Sur la fin et jusqu'au huitième round, terme du combat, Leclercq fit le forcing pour rattraper son retard. Il ne put, malgré tout, le combler complètement.

De son côté, F. Cornut, 58 k. 100, d'Hautmont réussit à prendre le meilleur sur Meerseman, 59 k. du B.C.N. C'est une belle performance pour le Hautmontois car Meerseman est, non seulement un boxeur adroit, mais même puissant. A cette occasion, Cornut se montra tacticien, car il boxa sans cesse de près ce qui ne permit pas à son adversaire de placer ses terribles crochets du droit. Finalement la décision aux points en faveur de Cornut fut rendue à l'unanimité des juges.

Chez les amateurs, Vandercruyssen (Tourcoing) a battu Maeght (Liévin) aux points ; Mourait (B.C.N.) (Liévin) et Spitael (Tourcoing) ob-N.) fit de même avec Wichmarek tint une victoire semblable sur Decraene (B.C.N.)

En quatrième page : LA SUITE DES SPORTS

ROGER-LA-HONTE

par Jules Mary

— 3 —

RÉSUMÉ DES PRÉCÉDENTS FEUILLETONS

Mme Laroque et sa fille Suzanne sont très inquiètes du retard de Roger Laroque. De leurs fenêtres, elles voient entrer leur voisin d'en face qui s'est assis devant son secrétaire et compte une somme importante d'argent. Soudain, elles aperçoivent Roger Laroque assommant le vieillard. Une détonation retentit. « Tu n'as rien vu, tu n'as rien entendu... » supplie la mère...

Enfin, elle se calma. Les convulsions cessèrent. Elle revint à la connaissance.

Elle se contente de regarder sa mère, longuement.

Et répondant à l'interrogation muette de la jeune femme :

— Non, mère.., redit-elle, je n'aurai rien vu... je n'aurai rien entendu...

Sa mère lui ouvrit les bras en pleurant.

Elle s'y jeta et toutes deux s'étreignirent longuement ; mais la petite fille ne pleurait pas.

Elles restèrent ainsi, serrées l'une contre l'autre, frissonnant au moindre bruit, ayant peur, pelotonnées tout au fond de la chaise longue, ayant encore, toujours devant les yeux, le spectacle du meurtre...

Soudain, elles tressaillent et se lèvent brusquement, mais Suzanne n'abandonne pas sa mère dont elle enveloppe la taille de ses petits bras.

La grille qui sépare la pelouse de la rue de Versailles vient de s'ouvrir en grinçant...

Des pas écrasent le gravier, autour du jet d'eau... une clé grince dans la serrure de la porte d'entrée...

— C'est lui ! c'est lui !... murmure Henriette.

Et Suzanne serre sa mère plus étroitement encore.

En effet, c'est Roger Laroque.

Henriette a reconnu sa marche

Elle éteint la lampe, laissant seulement la veilleuse allumée, et elle ferme sa porte.

Elle tremble que son mari n'entre chez elle !

Et elles écoutent, effarées, les pas qui se rapprochent, qui montent l'escalier, qui traversent le salon... qui s'arrêtent...

La mère et la fille ne respirent plus.

Roger est derrière la porte de la chambre de sa femme.

C'est devant cette porte qu'il vient de s'arrêter...

Et, au milieu de ce silence de mort, elles entendent distinctement sa respiration haletante comme celle de quelqu'un qui a couru.

Que va-t-il faire ? Est-ce qu'il veut entrer ?

Non, il écoute, pour savoir si sa femme est couchée...

On perçoit même le frôlement de ses doigts qui poussent la porte et frappent doucement.

Et une voix dit très bas :

— Henriette !... Henriette ! Dors-tu ?

Les voyez-vous, la mère et la fille enlacées, échevelées, les yeux rivés à ce coin de la chambre, comme si la mort était de l'autre côté ?...

Elles n'ont garde de répondre...

Et la mère a mis la main sur les lèvres de sa fille !...

Roger est persuadé qu'elles reposent.

Doucement, il s'éloigne, le pas assourdi par les tapis épais, dans la crainte de les réveiller.

En face de celle de sa femme et de l'autre côté du salon, est sa chambre.

Il entre.

Tout bruit cesse. Tout semble dormir.

Il y a un quart d'heure, elles étaient toutes deux au balcon, heureuses, impatientes de revoir Roger. Et depuis !...

En un quart d'heure, trois vies bouleversées !...

Certes, le plus heureux est celui qui est mort, là-bas, dans la petite chambre meublée d'acajou... et dont l'âme vengeresse plane sans doute, à cette heure, sur la maison de Roger... préparant des lendemains sinistres... amoncelant les orages sur l'avenir...

Minuit sonne... l'heure lugubre... puis le quart, la demie, puis une heure du matin...

Elles sont là, toutes deux, dans un coin, toujours enlacées...

Elles ne dorment pas... Dormir !... Henriette étend Suzanne tout habillée dans son lit, jette sur elle une couverture...

Mille pensées folles bouillonnent dans son cerveau...

Que faire ? Roger assassin ! Que va-t-elle devenir ?... Si elle fuyait avec Suzanne ?

Mais fuir, c'était accuser, ou du moins, c'était éveiller les soupçons !... Impossible... Sa vie était là, auprès de cet homme !...

Cet homme qu'elle avait tant aimé... qui avait eu son premier, son unique amour !...

Cet homme, hier idôlatré, maintenant un monstre !... Henriette s'approche doucement du lit et regarde Suzanne. L'enfant a les yeux fermés. Henriette s'imagine qu'elle dort...

— Tant mieux ! murmure-t-elle. Mon Dieu, veillez sur cette innocente !...

Elle entr'ouvre doucement sa porte. Elle écoute. Rien. Nul bruit.

Elle pénètre dans le salon et fait quelques pas.

Soudain, elle s'arrête et s'accroupit derrière le piano.

C'est que la porte de la chambre de Roger est grande ouverte...

Une lampe est allumée sur un bureau plat, et Laroque, assis, pensif et pâle, a la tête appuyée sur les deux mains...

Et Henriette le contemple avec horreur.

Le chapeau haut de forme, gris, à ruban noir, qu'elle a vu rouler tout à l'heure, dans la lutte avec la victime, Roger l'a posé près de lui !... Cette brune figure à barbe noire épaisse, un instant entrevue, elle est là, tout près, c'est la figure de Roger...

Elle a tout distingué de l'assassin, en un de ces coups d'œil d'agonisant qui embrassent les plus infimes détails... Roger a encore le pardessus d'été de couleur pâle, avec une pèlerine sur les épaules, qu'il avait tout à l'heure quand il est entré chez Larouette... un pardessus bien visible dans la nuit...

Le chapeau semble bossué, sans doute dans la lutte...

Le pardessus est fripé, — déchiré peut-être, — dans un suprême effort des mains de la victime.

Et le visage de Laroque est bouleversé; son œil est fixe... sa barbe est broussailleuse et en désordre...

Il a trente ans. En cet instant, on lui en donnerait cinquante.

Et, détail atroce, près de lui un revolver, à portée de sa main... Un revolver de très petit calibre... l'arme qui a servi à triompher des dernières convulsions de Larouette.

Et la lampe éclaire tout cela, doucement, dans cet intérieur calme, au milieu des choses qui rappellent tant de joies intimes.

Henriette regarde, boit goutte à goutte ce mortel breuvage.

Et tout à coup elle sent, sur ses doigts entrelacés, une froide figure tremblante... elle baisse les yeux...

C'est Suzanne qui ne dormait pas... qui vient de se lever... et qui, elle aussi, regarde...

Accroupies, derrière le piano, la tête penchée, immobiles et sans souffle, elles ne perdent rien de ce que fait Laroque.

Celui-ci presse son front de ses mains et tout à coup se lève.

Il se met à marcher de long en large, dans sa chambre.

Sa démarche est incertaine et chancelante, comme s'il était ivre.

Souvent même, il est obligé de se retenir contre un meuble, comme s'il avait peur de tomber...

Le voilà debout, devant son bureau.

Il a la tête inclinée sur la poitrine.

Il rêve. Puis ses mains cachent ses yeux... On dirait qu'il pleure... Déjà le remords, sans doute.

Ses mains s'abaissent, son bras s'allonge vers le revolver. Il le prend, le manie, le fait jouer. Son regard exprime l'horreur, l'épouvante.

Il déboutonne son pardessus, rejette du côté gauche la pèlerine sur son épaule déboutonne aussi sa redingote et son gilet, écarte ces vêtements, laissant à découvert sa chemise du côté du cœur.

Et sa main, sans trembler, appuie sur le cœur le canon du revolver.

Tout cela, la mère et la fille le voient.

Sur leur front et dans le creux de leurs mains coule une sueur froide.

A travers l'obscurité du salon, le regard de Roger s'est dirigé vers la chambre où dort sa femme, où dort Suzanne...

Et dans ce regard passe quelque chose d'attendri...

Un instant, il hésite... son doigt presse la gâchette... Une plus forte pression de l'index l'enverrait dans l'éternité..

Mais il n'ose pas Il rejette l'arme sur le bureau...

— Le lâche ! murmure Henriette.

Et, pendant que Roger se rassied et continue de rêver, elle emporte Suzanne évanouie et regagne sans bruit sa chambre...

Lui est si absorbé qu'il n'entend pas.

La nuit se passe ainsi. Henriette ne se couche pas, Suzanne est dans le lit, mais la fatigue n'a point de prise sur elle... Jusqu'au matin ses yeux restent ouverts, conservant une inexprimable terreur.

Vers huit heures, Henriette l'habille...

Puis elle chiffonne le lit, les oreillers, pour ne pas éveiller les soupçons de la femme de chambre... pour faire croire qu'elle s'est couchée...

Elle-même s'habille...

Tout à l'heure, — elle ne pourra faire autrement, — il faudra bien qu'elle sorte de sa chambre et qu'elle voie son mari... qu'elle lui parle... Elle lui sourira même afin qu'il ne se doute pas qu'elle a été témoin de son crime.

(A suivre).